

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2015**



**DELIBERATION N° 5**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**  
Présents : 24  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstention : /

L'an deux mil quinze, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 4 Février 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, MA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : MA. THEBAUD (pouvoir à I. OXOBY PAGNAN), L. DARRIBEROUGE (pouvoir à UA. DEL PRADO), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO), G. MOSCHETTI (pouvoir à F. GONZALEZ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : G.LASSABE

**Objet :**  
**Equipement  
numérique de  
l'école Paul  
Langevin -  
Demande de  
financement au  
titre de la  
Dotation  
d'Equipement des  
Territoires ruraux  
(DETR)**

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, expose que suite à un diagnostic des équipements informatiques réalisé en mai 2014, il apparaît nécessaire de doter l'école Paul Langevin, après examen des besoins des enseignants et préconisation de l'ANTIC Pays Basque, de :

- . 6 ordinateurs portables + 6 vidéoprojecteurs afin d'équiper 6 salles de classes,
- . d'une classe mobile de 12 postes « élèves » et un poste « enseignant ».

Le coût de cette acquisition est estimé à 17 500 € HT environ.

Pour ce faire, la Commune envisage de solliciter un accompagnement financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'équipement numérique de l'école Paul Langevin pour un coût estimatif de 17 500 € HT et de solliciter une subvention au titre de la DETR au taux maximum (35 %).

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Claire ORDONNES,  
Après en avoir délibéré,

**Approuve** le projet d'équipement numérique de l'école Paul Langevin pour un coût estimatif de 17 500 € HT,  
**Sollicite** une subvention de l'Etat au taux maximum de 35 % au titre de la DETR.  
**Charge** Monsieur le Maire de mener à bien l'ensemble de ces démarches.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 11 février 2015

Le Maire,

